



COMMUNE DE LATTAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juin 2017, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Madame Martine JORE et Monsieur Laurent STEINER, adjoints

Messieurs Jean-Louis DELAGRAINGE, Michel HEURET, Philippe CHATELAIN et Roddy ANDRÉ.

Absents (pouvoirs) : Madame Jocelyne HEURET et Monsieur Nicolas VIAUD

Secrétaire de séance : **Roddy ANDRÉ**

Date de convocation : **31.05.2017**

Ordre du jour

- | | |
|------------------------------------|------------|
| 1. Location appartements | 6. Bacs OM |
| 2. Point financier – point travaux | 7. PLU |
| 3. Rythmes scolaires | 8. Chemins |
| 4. SE60 – Énergie renouvelable | 9. Divers |
| 5. SIVOM - statuts | |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

1. Location appartements : délibération 2017.020

Monsieur le Maire indique que les appartements créés dans les locaux du 13 rue Jean-Baptiste Crèvecœur sont quasiment terminés et que des locataires devraient arriver en août.

Il rappelle que chacun des 2 appartements, d'environ 80m², de type F3 est composé d'un séjour avec cuisine aménagée, de 2 chambres, salle d'eau, WC, cave, jardin et garage, chauffage électrique.

Monsieur le Maire propose que ces appartements soient mis en location pour 600€ par mois charges non comprises.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité à la proposition ci-devant. Chaque appartement sera loué 600€ par mois hors charges.

Monsieur le Maire est chargé de la rédaction et de la signature de tous les documents nécessaires à la location de ces logements (il est également autorisé à faire appel à un cabinet d'huissier si nécessaire pour la rédaction du bail et de l'état des lieux).

2. Point financier - investissements

Monsieur le maire distribue aux conseillers une situation des comptes au 31 mai 2016 ainsi qu'un état chiffré des travaux réalisés et restant à réaliser pour les futures

COMMUNE DE LATTAINVILLE

locations.

3. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique qu'il devrait être possible, dès la prochaine rentrée scolaire, de revenir à la semaine des 4 jours.

Les conseillers ont indiqué leur préférence pour un retour à la semaine des 4 jours.

4. SE60 – MDE/EnR : délibération 2017.021

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergie Renouvelables (MDE/EnR).

Il précise que le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE/EnR)

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5. SIVOM VVR – modifications statuts : délibération 2017.022

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal des statuts rectifiés du SIVOM. La lecture de ce document n'a appelé ni remarque ni observation de la part des conseillers municipaux. Le document (voir copie en annexe) est accepté en l'état.

Notification sera transmise en ce sens au syndicat.

6. Bacs OM

Monsieur le maire indique que certains habitants ont passé commande, par l'intermédiaire de la mairie, de bacs OM à la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité pour que les chèques de règlement qui nous ont été transmis soient encaissés par les services du trésor public.

7. PLU Delincourt

Aucune observation particulière à formuler.

8. CHEMINS de PICARDIE

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de présenter un dossier de subvention relatif à la création des chemins avant le 30 juin prochain. Madame Jore et Monsieur Chatelain sont chargés de la préparation du dossier.

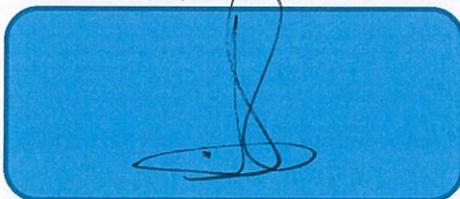
9. Divers

Oise Très Haut Débit : cf carte de phasage en pièce jointe.

Problème de voisinage : information relative au bruit à distribuer dans les boîtes aux lettres. Dossier à étudier pour verbalisation des contrevenants.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire, Samuel LEVALLOIS



le secrétaire de séance



Les Adjoints



Les conseillers

